

teddif

*territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France*

16 décembre 2013

CYCLE DE FORMATION PCET

L'évaluation de la démarche et des actions des PCET

COMPTE RENDU

www.teddif.org



 **île de France**



Si l'importance et l'intérêt de l'évaluation ne sont plus à démontrer pour les collectivités, il n'en reste pas moins qu'elle nécessite encore une appropriation, à la fois technique et méthodologique. Aujourd'hui, l'évaluation des Plans climat-énergie territoriaux (PCET) se cantonne bien souvent à un bilan parcellaire des actions réalisées. C'est pourquoi les partenaires du réseau teddif ont organisé une journée destinée aux chargés de mission PCET ayant vocation à :

- préciser les fondamentaux de l'évaluation des politiques publiques ;
- échanger autour des éléments méthodologiques permettant aux participants d'élaborer un référentiel et un dispositif d'évaluation spécifique des PCET ;
- identifier les principales difficultés et leviers d'action des collectivités dans l'évaluation de leur PCET.

Retrouvez l'ensemble des journées du programme teddif 2014

http://www.teddif.org/IMG/pdf/Programme_teddif_2014.pdf

Sommaire

03 Cadrage général de l'évaluation des PCET

07 Méthodologie ADEME « Évaluer l'impact GES d'une action de réduction d'émissions »

13 Méthodologie de suivi-évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique – Objectif Climat

15 Partage d'expériences de collectivités

Cadrage général de l'évaluation des PCET

Intervenants

Michèle Pasteur, Etd
Cécile Petit-Alberge, ARENE Île-de-France

L'évaluation d'un projet territorial de développement durable, et notamment d'un PCET, permet de :

- **porter une appréciation** sur le plan d'actions, sur ses effets, sur son mode de gouvernance, sur son appropriation par les partenaires,
- d'avoir une **vision globale** du plan d'actions,
- d'aboutir à des recommandations pour son **amélioration continue**,
- **dynamiser** la politique climat-énergie de la collectivité.

L'évaluation cherche à **dépasser les données froides du système de suivi** (indicateurs de suivi), **interroger la perception des résultats, et comprendre les causes des résultats** pour faciliter l'ajustement régulier du programme d'actions.

L'évaluation d'un PCET s'intéresse **aux impacts, aux résultats, aux réalisations**, ainsi qu'à la **cohérence et l'utilité** de la démarche en termes d'adaptation (diminution des risques, réduction de la vulnérabilité du territoire) et d'atténuation (réduction des gaz à effet de serre et des consommations énergétiques).

L'évaluation des actions d'adaptation des PCET est encore peu développée pour le pilotage du PCET, car la majorité des collectivités se situe encore dans une phase d'acculturation des services, avec peu d'indicateurs précis (sauf quelques-uns sur les risques inondations) et encore peu d'actions mises en œuvre.

Évaluation de la cohérence et l'utilité de la démarche du PCET

■ Questionnement sur les thématiques du plan d'actions

- Sont-elles pertinentes ?
- Y en a-t-il d'oubliées ?
- Y a-t-il des ordres de priorité inadaptés ?

■ L'animation du PCET

- Quel dispositif mis en place ? Est-il suffisant ?
- Quels relais dans les directions et services en interne ?
- Quels relais en externe ?

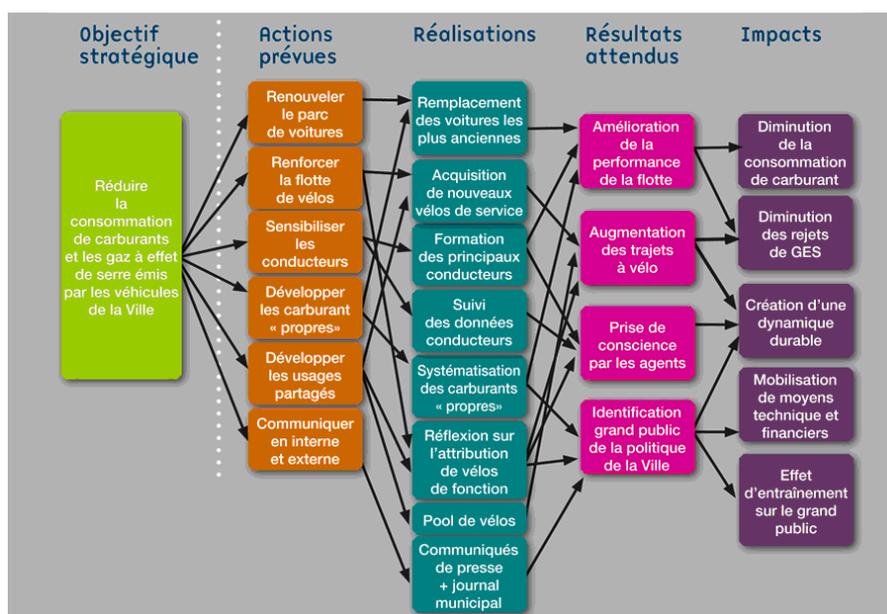
■ La gouvernance du PCET

- Quels acteurs sont mobilisés et à quelle place ?
- Quel portage politique ?
- Quelles fréquences et qualités des échanges ?

■ Le suivi des actions

- Est-il en place ?
- Est-il en approprié ?
- Est-il régulièrement alimenté ?
- Les indicateurs sont-ils pertinents ?

Diagramme logique d'impact



Source : L'évaluation au service du pilotage d'un Plan Climat-Energie Territorial, RAEE & Argos, mars 2012

L'évaluation s'alimente de l'observation et du suivi

L'**observation** suit l'évolution socio-économique et environnementale d'un territoire (donne une photographie d'une situation en un temps T et permet de faire un suivi dans le temps de cette situation et d'alerter en cas d'inflexions majeures), contribue à la compréhension du contexte dans lequel le PCET évolue, et permet enfin généralement de définir le point « 0 » nécessaire à la mise en place d'un processus d'évaluation. L'observation est généralement mise en œuvre par un service ou une équipe dévolue à l'observation territoriale.

Le **suivi** permet de mesurer l'avancement de la mise en œuvre d'un projet ou d'une politique publique : cela passe par le renseignement régulier par les agents directement en charge de la mise en œuvre des actions, d'un ou deux indicateurs de réalisation et/ou de résultat, et un tableau de bord intégrant l'ensemble des actions et leurs indicateurs. Par ailleurs, le suivi est généralement mis en œuvre par les agents directement impliqués dans la réalisation des actions. Leur mise en réseau sous la responsabilité du chef de projet permet le suivi global du projet.

En savoir

- Charte de l'évaluation des politiques publiques et des programmes publics, Société française de l'évaluation, 2006, disponible sur :
http://www.sfe-asso.fr/intranet/ckfinder/userfiles/files/sfe_charte-evaluation_06-08.pdf
- De la stratégie à l'évaluation, des clés pour réussir un agenda 21 local - Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable, Commissariat général au développement durable, décembre 2011, disponible sur :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/De-la-strategie-a-l-evaluation-des.html>
- L'évaluation au service du pilotage d'un Plan Climat-Energie Territorial, RAEE & Argos, mars 2012, disponible sur :
http://www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/EVALUATION_PCET_guideRAEE_ARGOS.pdf

État d'avancement des collectivités franciliennes dans la réalisation de leur PCET

Le suivi des démarches franciliennes réalisé par l'ARENE Île-de-France permet d'identifier seulement 3 collectivités en Île-de-France ayant finalisé un premier cycle de leur PCET : 2 collectivités ont enclenché un 2ème plan et une collectivité a changé d'échelle territoriale (passage au niveau intercommunal). Pour les autres plans d'actions, 12 présentent des indicateurs de suivi dans les fiches actions.

Le SRCAE d'Île-de-France a été complété par un guide pratique à destination des collectivités franciliennes s'engageant dans une démarche PCET, qui liste à la fois des mesures à mettre en œuvre et fournit des éléments pour leur suivi et une liste d'indicateurs (globaux et sectoriels) à destination des collectivités pour leur PCET.

En savoir

- Mise en œuvre et suivi, SRCAE Île-de-France, disponible sur :
http://www.srcae-idf.fr/IMG/pdf/13-SRCAE-IDF_Mise_en_oeuvre_cleofa721.pdf

Contacts :

Michèle Pasteur, m.pasteur@etd.asso.fr

Cécile Petit-Alberge, c.petit-alberge@areneidf.org

Méthodologie ADEME

« Évaluer l'impact GES d'une action de réduction d'émissions »

Intervenant

Fanny Fleuriot, ADEME

Éléments de contexte

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, notamment dans son article 75, oblige les collectivités et groupements de plus de 50 000 habitants, comme les entreprises de plus de 500 salariés, à réaliser un bilan GES qui doit être mis à jour tous les 3 ans. Par ailleurs, elle impose aux collectivités et groupements de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un PCET, à mettre à jour tous les 5 ans, comprenant un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats. Dans ce contexte, l'ADEME a observé une demande forte des acteurs locaux en termes de soutien méthodologique, outils et formation sur la thématique en cours d'évaluation.

Objectif de la méthodologie et cibles

L'ADEME propose actuellement une méthode d'expérimentation fixant des lignes directrices pour quantifier les impacts GES prévisionnels et réels d'une action de réduction. Cette méthode concerne à la fois les collectivités et les entreprises.

L'ADEME a élaboré 2 supports complémentaires :

- un guide méthodologique qui présente pas à pas les étapes de construction de la quantification ainsi que son raisonnement et précisant les écueils à éviter ;
- un recueil de « Fiches Exemples » mettant en pratique la quantification des émissions de GES évitées sur des actions emblématiques.

Périmètre et limites

- **Périmètre :**

- *quantification de l'impact GES*

Observation	Suivi	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des émissions GES patrimoine et compétence • Diagnostic des émissions directes et indirectes de GES du territoire • Diagnostic énergie (consommation et production EnR) • Diagnostic de vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation des actions • Indicateurs socio-économiques • Indicateurs d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation quantitative de l'impact des actions • Evaluation de la démarche interne • Evaluation de la démarche externe

- *évaluation a priori ou a posteriori (impact prévisionnel ou réel)*
- *si possible, prise en compte des effets inhérents à l'action*

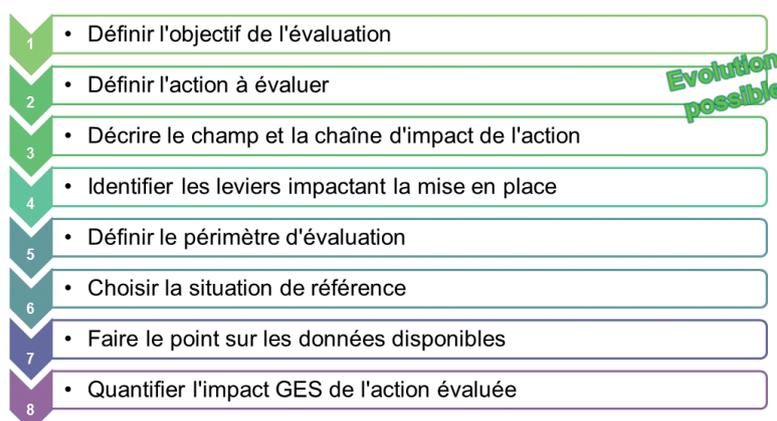
Cette méthodologie présente cependant certaines limites :

- Elle aborde uniquement la quantification de l'impact GES
- Elle permet la quantification de l'impact d'une action, mais est difficilement applicable à un programme d'action (effet de double-compte, effet d'aubaine, allocation des mesures, etc.). De ce fait, l'additionnalité des évaluations n'est, dans la plupart des cas, possible.

Une démarche en huit étapes



Une démarche inspirée des standard internationaux (GHG Protocol)



■ Définir l'objectif de l'évaluation ;

L'exercice peut être réalisé pour répondre à différents objectifs :

- suivre l'efficacité et la performance des actions
- évaluer leur contribution à l'atteinte des objectifs de réduction GES
- communiquer sur l'efficacité des politiques publiques.

■ Définir l'action à évaluer

- Type d'action (action à caractère de politique publique ou action à caractère de mesure directe)
- Description de l'action
- Contexte précédent la réalisation de l'action
- Source(s) d'émissions principale(s) visée(s) par l'action et gaz concerné
- Objectif de l'action
- Dates de début et de fin, ou date de début et durée de l'action
- Indicateur(s) de performance et de suivi de l'action : émission de GES/Consommation énergétique rapportée à un secteur ou sous-secteur ; émission de GES/Consommation énergétique rapportée à un système
- Donnée(s) d'activité nécessaire(s) et détenteur(s)

■ Décrire la chaîne d'impact de l'action

Il s'agit de lister le plus exhaustivement possible les effets attendus et non attendus liés à la mise en œuvre de l'action dans le but :

- de déterminer les effets significatifs liés à l'action ;
- d'identifier les fausses bonnes idées ;
- de pouvoir motiver leur prise en compte ou non dans le périmètre de l'évaluation.



■ Identifier les facteurs influant l'action

Afin d'identifier et quantifier les effets non intrinsèques à l'action, il faut chercher à tenir compte de :

- *l'effet d'aubaine* : l'action se serait faite d'elle-même sans action de la collectivité
- *le double compte* : plusieurs actions se superposent, l'impact GES ne peut donc pas être associé à une unique action
- *l'effet de structure* : une augmentation de nombre d'habitants, une baisse de production, etc.
- *l'effet du climat* : un hiver plus ou moins rude

Quantifier l'impact de ces effets n'est pas toujours évident : il faudra a minima chercher à estimer dans quelle mesure ils interfèrent avec l'action (sur- ou sous-estimation de l'impact, aucun effet).

■ Définir le périmètre

Il s'agit de définir les limites de ce qui va être considéré dans le cadre de l'évaluation d'impact.

Le périmètre devra :

- intégrer tous les GES pertinents dans le cadre du protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, PFCs, HFCs) et autres gaz pertinents comme le NF₃, CFCs, HCFCs...
- utiliser les derniers PRG (potentiels de réchauffement global) en vigueur
- s'appliquer sur une zone géographique appropriée et pertinente
- s'appliquer sur une période d'étude cohérente avec la durée de validité de l'action
- intégrer tous les effets significatifs identifiés à l'étape 4 et/ou justifier de leur exclusion.

■ Choisir la situation de référence

L'évaluation de l'impact d'une action se fait par comparaison à une situation de référence. Cette dernière est définie comme la situation la plus probable en l'absence de mise en œuvre de l'action considérée, à l'horizon considéré. La situation de référence se construit sur la base d'une référence historique (quelle était la situation avant la mise en œuvre de l'action ?). La définition de la situation de référence est importante car elle impacte directement le résultat de la quantification.

■ Faire le point sur les données

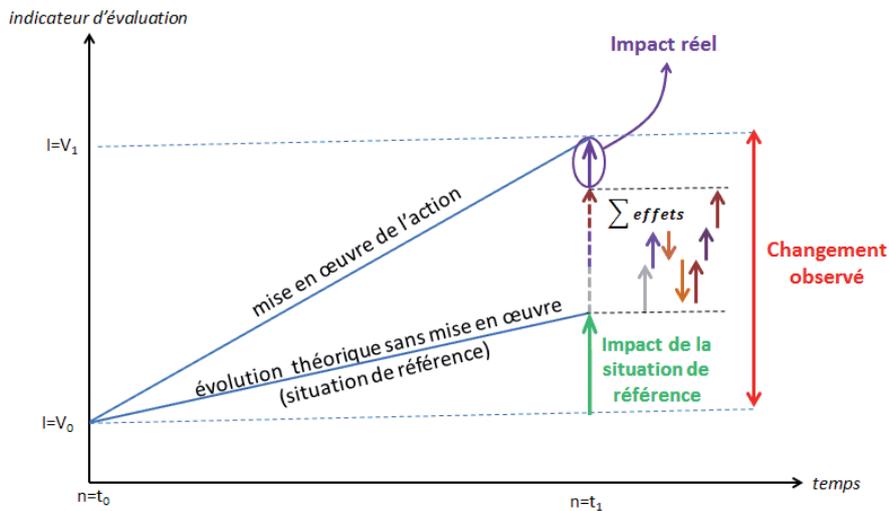
La qualité et le niveau de précision des données (données d'activité et facteurs d'émissions) influenceront

directement sur la robustesse de la quantification : il faut qu'ils soient en cohérence avec l'objectif de l'évaluation.

Quantifier l'impact de l'action

En théorie, on a :

$$\ll \text{Impact réel} \gg = \ll \text{Changement observé} \gg - \ll \text{Impact de la situation de référence} \gg - \sum \text{effets}$$



Quantifier l'impact de l'action

En pratique, on propose 3 approches de calculs :

		Données		
		Tertiaires Données approchées ou extrapolées	Secondaires Données génériques ou données moyennes représentatives	Primaires Données observées, prélevées à partir des systèmes d'information et des relevés physiques
A p p r o c h e s	Simplifiée Evaluation des ordres de grandeur	X Application a priori		
	Intermédiaire Evaluation tenant compte principalement des effets physiques (ex : structure, climat)		X Application a priori ou a posteriori	
	Approfondie Evaluation détaillée tenant compte des effets sociaux économiques en plus des effets physiques (ex : aubaine, rebond, etc.)			X Application a posteriori

Evolution possible

Exemple de la formation éco-conduite :

8) Quantifier l'impact de l'action

Exemple : Formation à l'éco-conduite

Simplifiée	= Nombre de personnes formées x Gain moyen de consommation annuel x Facteur d'émission du carburant	Résultat conservateur , basé sur des données normatives, type fiche CEE
Intermédiaire	= Nombre de personnes formées x Gain moyen de consommation relatif x Consommation de carburant avant formation x Facteur d'émission du carburant	Résultat toujours conservateur mais tout de même plus représentatif de la pratique de conduite des chauffeurs qui se pouvaient être initialement plus ou moins consommateurs que la moyenne nationale
Approfondie	= [Consommation de carburant avant formation x (Km parcourus après / Km parcourus avant) – Consommation de carburant après formation] x Facteur d'émission du carburant	Résultat de l'impact réel "additionnel" de l'action : elle utilise des données primaires, et raisonne à périmètre constant.

Exercice : élaborer la fiche évaluation d'une action « Promotion des chaudières à condensation via une subvention »

Objectif : travailler ensemble sur deux étapes clés de la démarche sur une action prédéfinie « Promotion des chaudières à condensation sur le territoire via une aide financière »

En suivant 2 étapes :

- décrire le champ et la chaîne d'impact de l'action
- quantifier l'impact GES de l'action évaluée

Solution proposée (voir document en ligne)

En savoir

Formations proposées par l'ADEME et ses directions régionales : 2 modules proposés sur les thématiques suivantes :

- Observation, suivi et évaluation : présentation de la démarche dans sa globalité (réalisation des bilans GES, diagnostic de vulnérabilité, suivi et évaluation, etc.) – 3 jours
- Adaptation au changement climatique, à venir en 2015 – 2 jours

Contacts :

Fanny Fleuriot, fanny.fleuriot@ademe.fr

Pour la direction régionale Île-de-France : Eva Besnard, eva.besnard@ademe.fr

Méthodologie de suivi-évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique – Objectif Climat

Intervenant

Fanny Fleuriot, ADEME

Cette méthodologie a été conçue pour les politiques d'adaptation au changement climatique, mais est également tout à fait applicable aux démarches agendas 21 et aux PCET dans leur ensemble.

■ Objectifs et cibles de la démarche

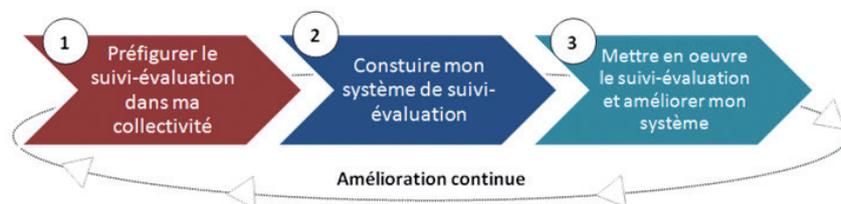
L'outil Objectif Climat constitue :

- une **aide à la structuration et à la formulation** de sa politique d'adaptation
- un outil permettant de **suivre et d'évaluer sa politique dans le temps**
- un **cadre commun d'analyse** favorisant l'amélioration continue des démarches d'adaptation et l'apprentissage collectif
- un **outil flexible et intégrateur** avec plusieurs niveaux de lecture appropriable, quel que soit son niveau d'avancement.

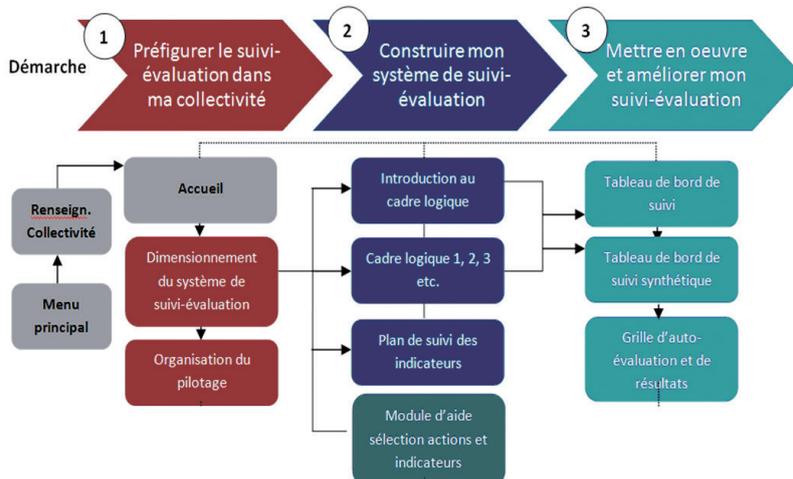
L'outil s'adresse à **toutes les typologies de territoires** (région, commune, département, communauté de communes, pays, etc.), quels que soient leur taille ou leur niveau d'obligation, quels que soient leurs champs de compétences et secteurs d'activité prioritaires (agriculture, industrie, tourisme, etc.), et enfin quel que soit leur niveau d'avancement dans sa démarche d'adaptation au changement climatique.

La méthodologie proposée repose sur un système éprouvé du suivi-évaluation des politiques et projets de territoire. Il s'agit du « **cadre logique** » qui permet d'une part, la retranscription de sa politique dans un cadre d'analyse structurant, et d'autre part, la formulation d'indicateurs de suivi pour chaque niveau de sa politique (objectifs stratégiques, résultats opérationnels, etc.).

Au-delà du « cadre logique », la méthodologie proposée accompagne les collectivités à chacune des phases du processus de suivi-évaluation.



Architecture globale de l'outil



Ainsi, la mise en pratique de l'outil consiste :

- A remplir un cadre logique
- A suivre la progression du plan d'adaptation via le tableau de bord synthétique
- A s'autoévaluer via des questions évaluatives adaptées au contexte de la politique

En savoir

L'outil ainsi que le guide méthodologique sont disponibles auprès des directions régionales de l'ADEME. L'outil étant très intuitif, l'ADEME ne propose pas de formation spécifique. Il est possible de combiner cet outil avec Climat Pratic (version 2 en préparation pour juin 2014 - www.climat-pratic.fr)

Contacts :

Fanny Fleuriot, fanny.fleuriot@ademe.fr

Pour la direction régionale Île-de-France : Eva Besnard, eva.besnard@ademe.fr

Partage d'expériences de collectivités

Témoignage de la communauté urbaine Nantes Métropole :

Quel suivi des actions et de la quantification du Plan Climat ?

Tatiana Lécossais

Il existe **différents périmètres** de quantification des émissions pour le Plan climat (bilan territorial, bilan des émissions de gaz à effet de serre, bilan des services publics...). Certaines actions du PCET portent sur le territoire ou sur les compétences de la communauté urbaine, voire les deux. Des projets de **plan d'actions carbone** ont été élaborés pour certains services publics et ont donné lieu à la création de **fiches carbone**, qui sont remplies par des référents désignés en interne.

[Consulter la présentation de Tatiana Lécossais](#)

Contact : Tatiana Lécossais, tatiana.lecossais@nantesmetropole.fr

Témoignage du conseil général de l'Essonne :

L'évaluation du projet CLIMATE

Chrystelle Touzeau

Le **projet Climate**, qui bénéficie de fonds LIFE +, regroupe 12 actions des 42 actions du PCET essonnien (volet institutionnel) sur 2010-2014. L'inscription des actions dans le cadre du programme LIFE +, soumet le département à certaines obligations, notamment : fournir les livrables identifiés dans la convention, respecter les jalons, présenter un état d'avancement annuel, proposer une évaluation ex-ante et ex-post. Pour l'évaluation plus particulièrement, 2 outils ont été construits en 2010, avec l'appui d'un bureau d'études : un tableau de questionnement qualitatif sur l'impact du projet ainsi qu'une fiche de suivi de chaque action semestrielle (quantitatif). L'évaluation ex-post est prévue pour 2014. Par ailleurs, la **comptabilité carbone** constitue une des 12 actions du projet CLIMATE et consiste à expérimenter une approche financière associée aux émissions de GES.

[Consulter la présentation de Chrystelle Touzeau](#)

Contact : Chrystelle Touzeau, ctouzeau@cgg1.fr

Animation et coordination
du réseau teddif

Isabelle Robinot-Bertrand

i.robinot-bertrand@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 67 91



Marion Dorel

m.dorel@etd.asso.fr
tél. 01 43 92 68 15

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

www.teddif.org

